

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1920)

Heft: 2

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Membre Honoraire Prof. Hans Roelli †

Cet éminent juriste nous a rendu de la manière la plus désintéressée d'inestimables services, sans lesquels nous aurions éprouvé de grands dommages.

Ses conseils nous ont été particulièrement précieux lors de la création de la Caisse de secours pour les artistes suisses.

En modeste signe de reconnaissance pour tous les services méritoires qu'il nous a rendus, nous avons, en 1913, reçu Mr. le prof. Roelli comme membre honoraire de notre Société.

Il est décédé le 13 janvier 1920. Son souvenir reste vivant parmi nous et notre reconnaissance l'accompagne au delà du tombeau.
S. R.

Le défunt avait prié ses amis de s'abstenir de toute manifestation publique après sa mort. Nous ne croyons pourtant pas enfreindre à ce voeu, en vouant ces quelques lignes au souvenir de notre ami.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prends la liberté de rappeler à MM. les Caissiers des Sections que les cotisations pour 1920 sont à verser à la Caisse centrale jusqu'au **1^{er} mars 1920** au plus tard.

Le bilan sera arrêté le 30 avril; il est donc de rigueur que toutes les Sections aient rempli leur devoir jusqu'au **1^{er} mars 1920**.

Salutations distinguées

Zurich, le 1^{er} février 1920.

S. RIGHINI.